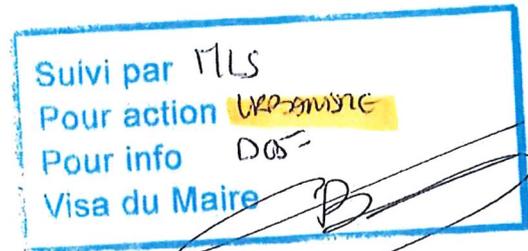


M. et Mme LEPASTOUREL Claude
SCI Les Mimosas
1200 chemin de la Combe
83600 Bagnols en Forêt



Parcelles E 1353 et 1495

Lettre recommandée avec AR n° 1A20932577166



Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons pris connaissance du projet de la Municipalité de Bagnols en Forêt de créer une Zone Agricole Protégée conformément à la loi d'orientation agricole de 1999. Nous sommes tout à fait conscients que des terrains nus doivent être protégés de l'urbanisation et préservés au profit de l'agriculture. Le but étant de préserver des terres qui présentent un intérêt général agricole, il apparaît inopportun d'y inclure notre habitation.

Nous avons pu voir dans ce dossier que certaines propriétés bâties avaient été retirées du projet initial (notamment les parcelles 519/1687/2167 – 518/519 – 583/587/2551 – 593/595/2032/2033 – 843/844/846/849/851). Aussi par la présente nous souhaitons que notre propriété soit également retirée de cette ZAP.

En effet comme vous le verrez sur les plans ci-joints notre propriété issue de la parcelle bâtie contigüe est constituée de deux parcelles E 1495 (5648 m2) et E 1353 (333 m2) : l'une a été classée en zone A et l'autre a été classée en zone N.

Nous faisons partie d'un hameau (la Combe Martine) constitué de 9 maisons. La nôtre dont les limites forment un triangle constitue une enclave dans la zone N boisée (Forêt Royale de Saint Paul). Nous ne comprenons pas pour quel intérêt agricole la parcelle a été classée en Zone Agricole Protégée.

En effet, la surface du terrain (5648 m2) est amputée par deux bâtiments : une habitation, un garage et les voies d'accès, par la zone d'épandage de la fosse septique, côté route par un fossé de ruissellement, côté forêt par un fossé où coule une source. De plus le reste du terrain est traversé par le gazoduc Châteauneuf le Rouge/Cannes la Bocca avec les conséquences qui en résultent : zone non aedificandi, limitation des plantations (40 cm de profondeur) et des mouvements de terrain, restriction de passage pour les engins lourds. Quant à la parcelle de 333 m2, elle est inexploitable car elle est située à l'aplomb du ruisseau et la roche affleure en surface.

Ce qui, comme vous pouvez le constater au regard des pièces produites, ne laisse guère de place à une activité à vocation agricole, n'a pas lieu d'être protégée et de ce fait d'être incluse dans la ZAP.

Nous vous remercions par avance de la suite que vous donnerez à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

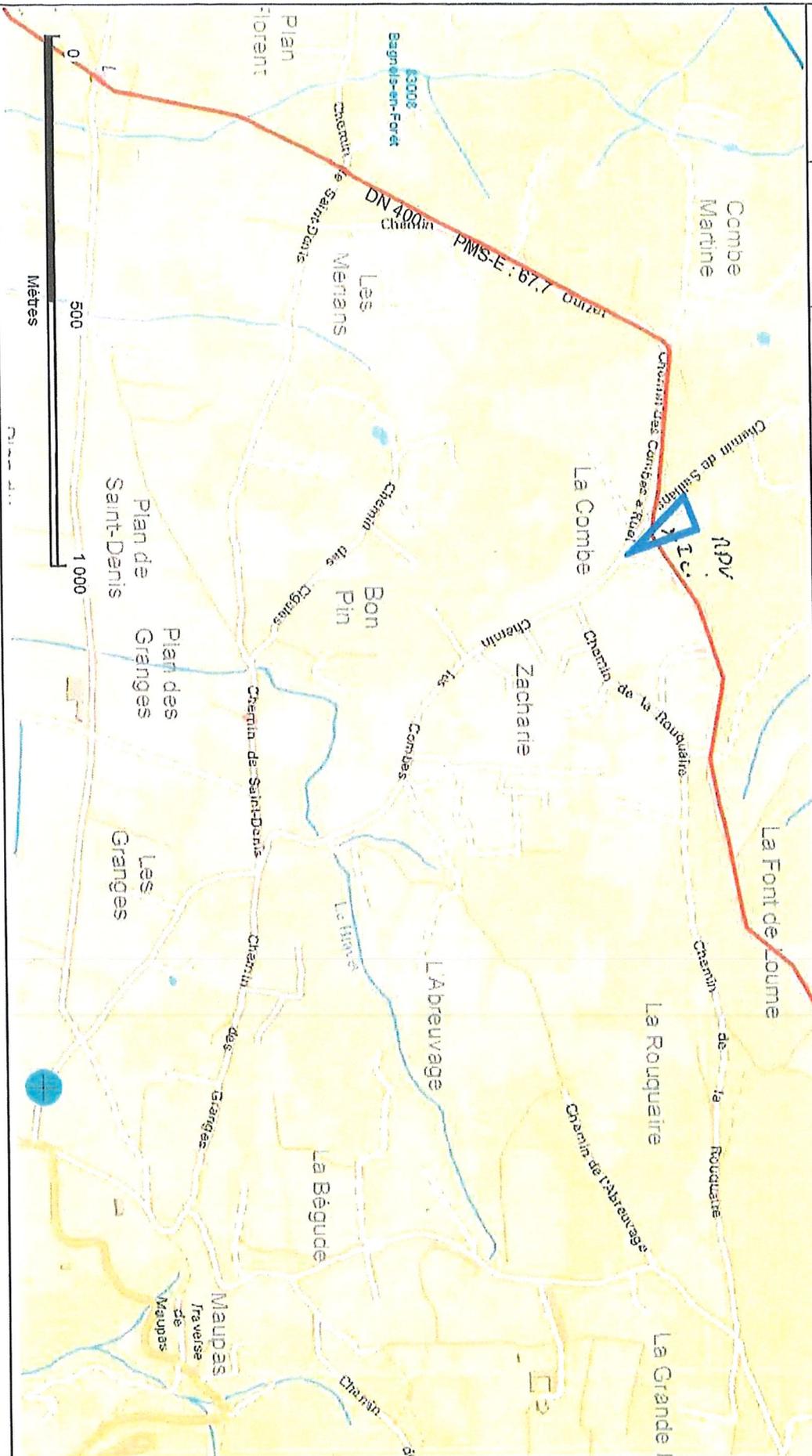
Bagnols en Forêt, le 27 novembre 2024

Pièces jointes : Plan de la conduite gaz (1)
Plan du cadastre (2)
Plan de situation par rapport à la ZAP (3)
Plan de situation par rapport à l'environnement (4)
Plan de masse (5)



Date d'édition
14/08/2019

Référence
1908141879



FranceRaster@IGN
Cette édition et les informations qu'elle contient sont indicatives et ne sauraient permettre la réalisation de travaux à proximité du réseau de canalisations de GRTgaz ni de s'affranchir des dispositions prévues au code de l'environnement articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38. Pour en savoir plus sur les nouvelles dispositions anti-
endormissement : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Département :
VAR

Commune :
BAGNOLS-EN-FORET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Centre des Impôts Foncier de Draguignan
43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407
83008
83008 DRAGUIGNAN Cedex
tél. 04/94/60/49/33 -fax
cdif.draguignan@dgfi.finances.gouv.fr

Section : E
Feuille : 000 E 05

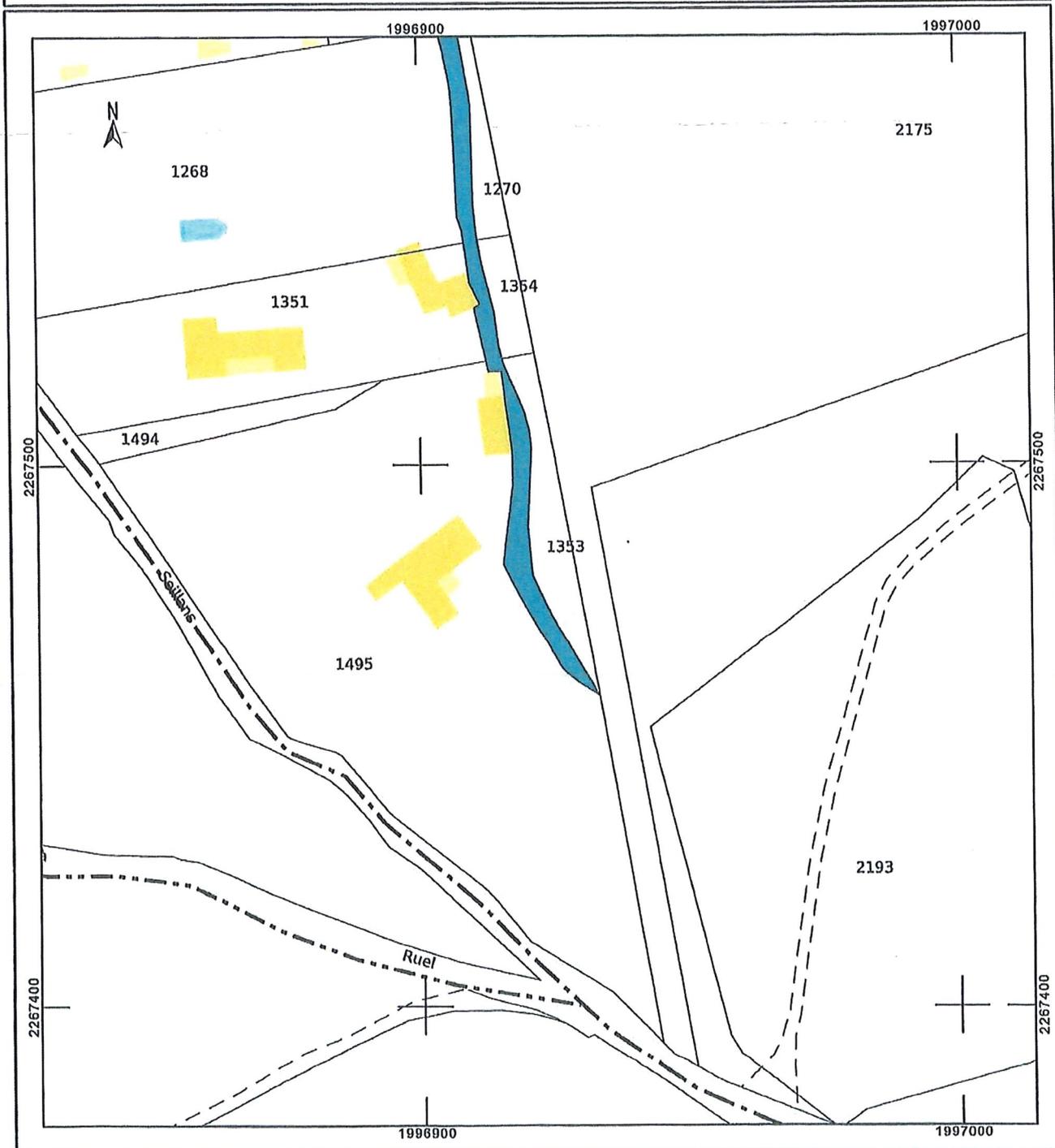
Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 30/05/2021
(fuseau horaire de Paris)

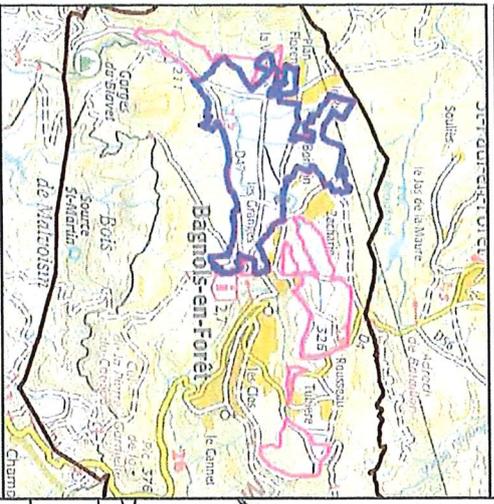
Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ID : 125
 Lieux-dits : Plan du Blavet/Plan de Colle Rousse/Plan de Saint-Denis/ect.
 Surface du périmètre ZAP initial : 277,87 ha
 Surface du foncier initial : 264,46 ha
 Surface du périmètre ZAP modifié : 273,79 ha
 Surface du foncier modifié : 260,55 ha
 Surface ajoutée/supprimée : -3,91 ha
 Zonage PLU : A



-- Sur l'ensemble de la commune --
 Surface du périmètre ZAP initial : 461,61 ha
 Surface du périmètre ZAP modifié : 455,15 ha

— Surface du foncier en ZAP par zonage —
 Surface en zone A/AP : 384,95 ha (avant) - 376,67 ha (après)
 Surface en zone N/NP : 16,26 ha (avant) - 16,34 ha (après)
 Surface en zone N (AOP) : 42,2 ha (avant) - 42,47 ha (après)

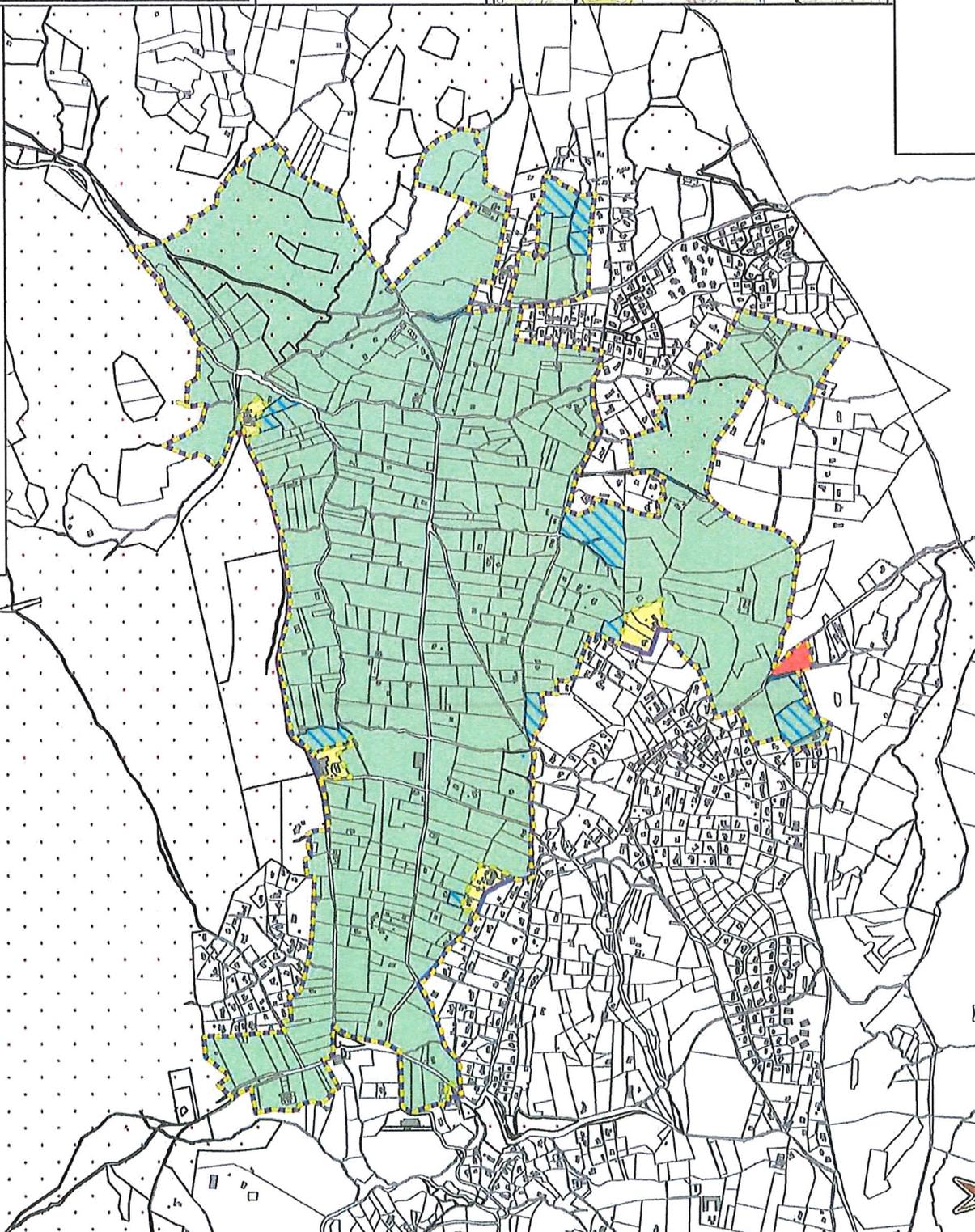
Surface du foncier initial : 443,41 ha
 Différence de superficie foncière : -5,95 ha
Foncier total classé en ZAP
après modification : 437,48 ha

Légende

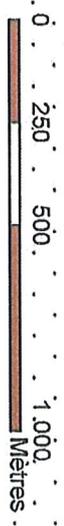
- Foncier ajouté en ZAP
- Foncier préservé en ZAP
- Foncier enlevé de la ZAP
- Périmètre ZAP modifié
- Périmètre ZAP de départ
- Parcelle contenue en partie dans la ZAP
- Commune de Bagnols-en-Forêt
- Département du Var

BAGNOLS-EN-FORÊT

Projet d'instauration des ZAP



Sources :
 Zone ZAP : Chambre d'agriculture du Var - 2022
 Fond : Cadastre - DGFIP - 2021
 IGN 100 - IGN - 2018
 Cartographie : Service SIG - CC du Pays de Fayence - 0172022



(4)

